



## Cycle de webinaires sur le rapport développement durable

# Introduction au cycle de webinaires sur le rapport développement durable

Depuis 2010, les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre, de plus de 50 000 habitants, soient 537 territoires, sont soumis à l'obligation d'élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable (RDD) ; elles sont tenues de le présenter à l'assemblée délibérante en amont du débat budgétaire – (Cf. Les articles [L2311-1-1](#), [L2573-38](#), [L4310-1](#), [L3311-2](#), [L5217-10-2](#), [L3661-2](#), [L71-110-2](#), [L72-100-2](#) et [L4425-2](#) du Code Général des Collectivités Territoriales) :

« Préalablement aux débats sur le projet de budget, [l'exécutif de la collectivité ou de l'EPCI, présente] un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies ».

Il est précisé par [décret](#) que :

« Le rapport décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits [par la collectivité] sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire. Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- ▶ Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- ▶ Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes. Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et [agendas 21 locaux](#) »

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante met au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable, dans la perspective de faire évoluer la maquette budgétaire, en cohérence avec les enjeux locaux et les orientations stratégiques retenues.

Élaboré en 2016 avec l'association des maires de France, Région de France, Villes de France, France urbaine et Intercommunalités de France, [un guide « Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable : des expériences à échanger, à l'usage des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre, de plus de 50 000 habitants »](#), propose des éléments de méthode et de réponse aux questions les plus fréquemment posées par les collectivités lors de l'élaboration et la rédaction d'un tel rapport.



En 2018, une [boîte à outils](#) a été conçue, avec des collectivités volontaires, pour faciliter la mobilisation de l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable (ODD) lors de l'élaboration de leur rapport.

En 2021, pour identifier les différentes pratiques d'élaboration et d'utilisation du Rapport DD par les collectivités ainsi que les besoins méthodologiques, le CGDD en partenariat avec les associations de collectivités a lancé une enquête : « Le rapport développement durable des collectivités, outil de pilotage ».



## L'enquête : méthodologie, diffusion, profil des réponses

L'enquête, complétée par une phase d'entretiens, prend la forme de deux questionnaires en ligne, un à destination des élus chargés du portage du RDD, un autre à destination des agents chargés de son élaboration, conçus de manière complémentaire pour dresser un panorama complet des pratiques.

- Le volet élu se concentre sur la visée et le portage politique du rapport, en questionnant l'ambition des élus envers l'outil : L'enquête cherche également à comprendre le niveau de mobilisation et d'utilisation du rapport par les élus en s'intéressant à sa diffusion, sa présentation à l'assemblée délibérante, à l'usage de son contenu lors des débats budgétaires et du vote des orientations stratégiques de la collectivité.

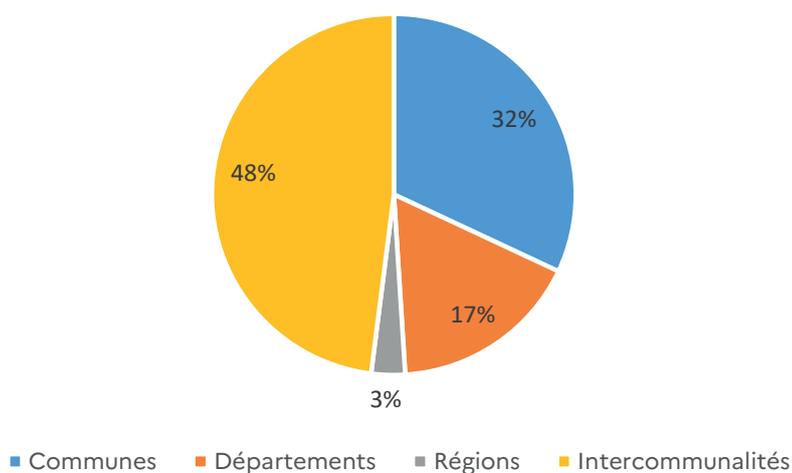
- Le volet agent s'attache à l'aspect méthodologique et opérationnel de l'élaboration du rapport : le processus de remontée des données ainsi que sur la communication et l'approche interservices qu'il requiert, l'intégration d'indicateurs pour apprécier la situation du territoire et la comparer dans le temps et aux échelles régionales voire nationales, l'articulation du rapport avec différents cadres de références tels que l'Agenda 21 local, la démarche Agenda 2030 ou tout autre document stratégique de la collectivité.

Le questionnaire de l'enquête a été préalablement expérimentée auprès de collectivités tests, et validé par les associations de collectivités partenaires - AMF, France urbaine, Villes de France, Intercommunalités de France et Régions de France. Il a été diffusé entre mi-mai et mi-juin à travers COMETE, la COMMunauté Ecologie et TERRitoires, et relayée dans les réseaux d'élus par les associations de collectivités, ainsi qu'auprès des DREAL.

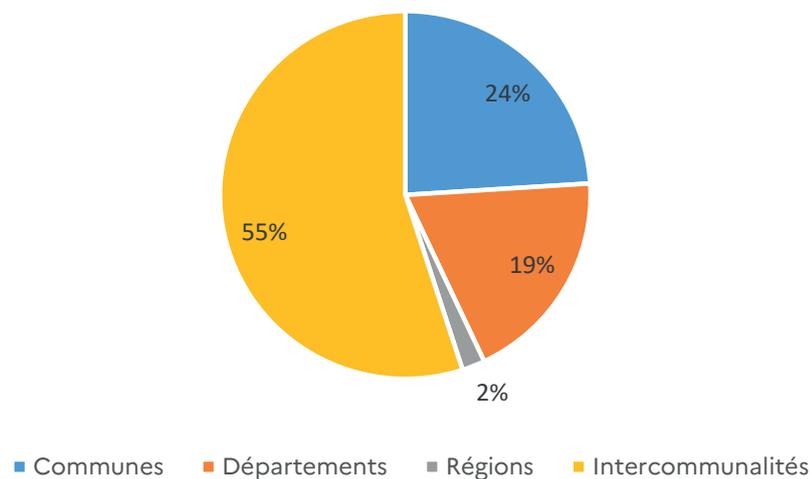
La restitution des résultats de l'enquête prend en compte les réponses d'agent.es et d'élus dont les collectivités sont soumises à l'obligation de RDD et qui réalise effectivement un RDD, soit 20 élues et 85 agents qui représentent 95 collectivités obligées.

Les collectivités répondantes représentent un large spectre : conseils régionaux, conseils départementaux, communautés d'agglomération, communautés de communes, communautés urbaines, métropoles et communes. La répartition des répondants par nature juridique correspond à la répartition à l'échelle nationale des territoires soumis à l'obligation du rapport.

### Collectivités ayant répondu à l'enquête RDD

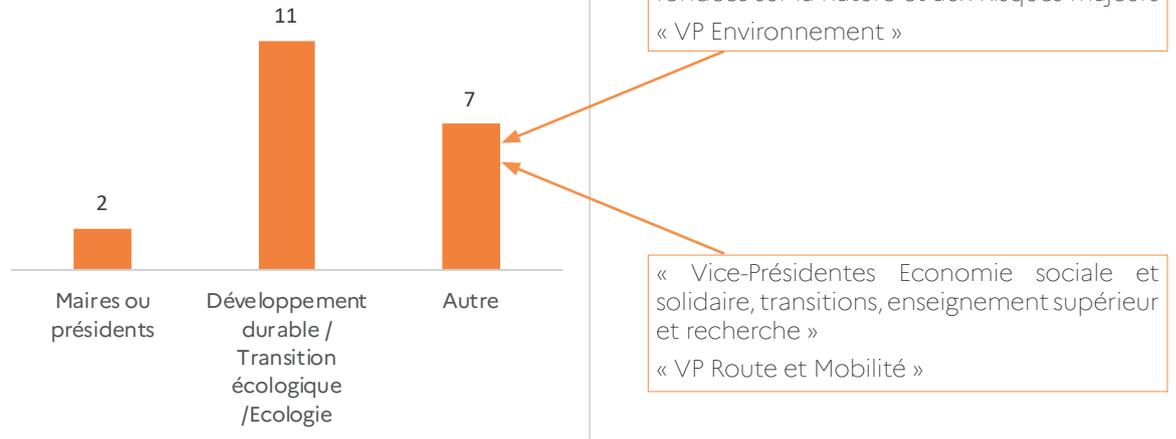


### Collectivités soumises à l'obligation de RDD



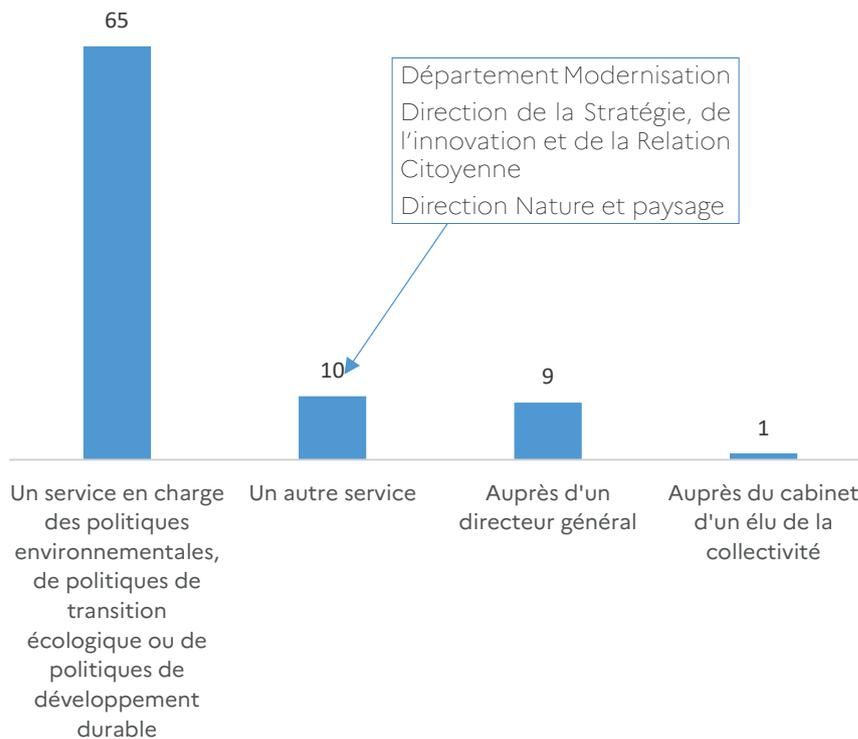
Les élus répondants ont un mandat en lien soit avec l'environnement soit plus transversal avec le développement durable ; aucun élu en charge des finances ou du budget n'a participé à l'enquête.

### Mandats des élus ayant répondu à l'enquête



Les agents répondants sont chargés du RDD. Ils sont pour la plupart des chargés de mission transition écologique ou développement durable, parfois chargés de projets transversaux. Ils travaillent souvent au sein de services sectoriels portés par des directions environnement ou développement durable, et sont parfois directement rattachés au DGA ou au DGS au sein de services plus transversaux et stratégiques.

### Services des agents ayant répondu à l'enquête



L'enquête en ligne a été complétée par deux séquences d'entretiens semi-directifs auprès de collectivités volontaires, dont certaines n'avaient pas pris part à l'enquête. Ces entretiens ont permis une approche qualitative en focalisant sur des contextes territoriaux particuliers afin de mieux cerner les processus à l'œuvre au niveau des territoires et de repérer une diversité de pratiques.

Points de vigilance :

- ▶ La position des élus et des agents dans leur structure conditionne les réponses.
- ▶ L'utilisation dans le questionnaire de termes à compréhension large/variable (exemple « transition écologique ») a pu conduire à des interprétations différentes par les répondants.



## Un cycle de quatre webinaires flash



Les résultats de l'enquête et le nombre de répondants témoignent de l'intérêt des collectivités pour le RDD. L'enquête a révélé l'intérêt de collectivités non soumises à l'obligation, des pratiques innovantes et des difficultés pour mobiliser le RDD en tant qu'outil d'aide au pilotage. Sur la base des besoins exprimés par les collectivités, le ministère et les associations de collectivités partenaires ont conçu un cycle de webinaires thématiques pour partager des pratiques, et des ressources méthodologiques.

- ▶ N°1 Le rapport DD au service d'une démarche transversale d'amélioration continue
- ▶ N°2 Comment mobiliser efficacement les données pour l'analyse dans le rapport DD ?
- ▶ N°3 La place du rapport DD pour une articulation cohérente avec les autres rapports et documents existants
- ▶ N°4 Comment mobiliser le rapport DD au service de l'exercice budgétaire ?

Chaque webinar fait l'objet d'une fiche ressources dédiée reprenant les enjeux, des exemples de pratiques et des outils utiles.

**COMÈTE**

la COMMunauté Écologie et Territoires

5/5



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**INTERCOMMUNALITÉS  
DE FRANCE**

**amf**  
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE  
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALI

**VILLES  
FRANCE**  
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

**FRANCE  
URBAINE**  
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

**RÉGIONS  
DE FRANCE**